

AVIS est par les présentes donné que le conseil d'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension a adopté, par résolution, lors de sa séance tenue le 11 mars 2025, les ordonnances suivantes :

**ORDONNANCES RELATIVES À LA PROGRAMMATION D'ÉVÉNEMENTS PUBLICS
SUR LE TERRITOIRE DE L'ARRONDISSEMENT – MARS À DÉCEMBRE 2025**

ORDONNANCE N° 14-25-06

1. De permettre exceptionnellement, à l'occasion de la programmation des événements de l'arrondissement, le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur sur les sites et aux horaires identifiés au tableau des événements publics – mars à décembre 2025. L'utilisation des mégaphones est cependant prohibée sauf à des fins de sécurité. Le niveau de pression acoustique maximal autorisé est de 80 dBA mesuré à 35 mètres des appareils sonores installés sur lesdits sites, le tout en vertu du *Règlement sur le bruit de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension* (RCA17-14002).

ORDONNANCE N° 14-25-07

1. De permettre la vente d'articles promotionnels reliés aux événements, de la nourriture et des boissons alcoolisées ou non alcoolisées et de permettre la consommation de boissons alcoolisées, sur les sites identifiés au tableau des événements publics – mars à décembre 2025. Les boissons alcoolisées doivent être servies et consommées dans des contenants en plastique, sur les sites mentionnés au tableau exclusivement.
2. Les autorisations visées à l'article 1 sont valables selon le site, la ou les dates de présentation et l'horaire des événements identifiés au tableau des événements publics – mars à décembre 2025.
3. L'article 1 ne doit pas être interprété comme autorisant un usage ou une chose incompatible avec la *Loi sur les produits alimentaires* (RLRQ, c. P-29) ou tout règlement adopté en vertu de celle-ci, et ce, en vertu du *Règlement concernant la paix et l'ordre du sur le domaine public* (RRVM, c. P-1, art. 3 et 8).

ORDONNANCE N° 14-25-08

1. De permettre la fermeture des rues constituant les sites pour les activités de la programmation des événements dans l'arrondissement identifiés au tableau des événements publics – mars à décembre 2025, et ce, en vertu du *Règlement sur la circulation et le stationnement* (RRVM, c. C-4.1, art. 3, al. 8).
2. L'autorisation est valable selon les dates et heures pour les sites identifiés au tableau des événements publics – mars à décembre 2025.

ORDONNANCE N° 14-25-09

1. De permettre l'affichage d'enseignes publicitaires à l'occasion d'un événement prévu sur les sites identifiés au tableau des événements publics – mars à décembre 2025, et ce, en vertu du *Règlement de zonage de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension* (01-283, art. 516).
2. L'autorisation visée à l'article 1 est valable selon les dates et les heures pour les sites identifiés au tableau des événements publics – mars à décembre 2025.

Toute personne intéressée peut prendre connaissance du tableau des événements publics – mars à décembre 2025 au Bureau accès Montréal de l'arrondissement situé au 405, avenue Ogilvy, du lundi au vendredi, aux heures habituelles de bureau.

Fait à Montréal, le 12 mars 2025

La secrétaire d'arrondissement substitut,
Gabrielle Gauthier

Informations Générales								Dérégations aux règlements municipaux				Mobiliers urbains					Demande d'autorisation/besoins				Spécifications au sujet de l'activité								
No	District	Nom de l'événement	Nom de l'organisme	Lieu	Mois	Date	Horaire occupation du domaine public	Horaires P-1 art. 8 (vente)	Horaires P-1 art. 3 (cons. alcool)	Horaires RCA17-14002 art. 6 (bruit)	Horaires C-4.1 (circulation)	Tables arrondissement	Tables privé	Poubelles	Bacs de recyclage	Barricades	Scène / Eq. Chauveau	Électricité	Signalisation	Fermeture de rues	Cuisson	Ordonnances à publier	Ampleur	Activités	Promoteur	PDQ	Nombre de participants	Coûts/commentaires	
1	P	Centre de vaccination	CIUSS Centre-Ouest-de-l'Île-de-Montréal	7101, avenue du Parc	MAR	1 au 31	01-24h			01-24h													ME	CO	N+	33	12000		
2	P	Apprivoiser l'hiver en famille	CHAIS Table de concertation petite enfance	Parc Howard	MAR	1	13-16h			13-16h													LO	SP	N-	33	200		
3	S	Parkrun	Parkrun	Parc Frédérick-Back (Voie Polyvalente)	MAR	1-8-15-22-29	9-11h			9-11h													ME	SP	PR	30	100		
4	P	Semaine de la déficience intellectuelle	Centre Champagneur	Place de la Gare-Jean-Talon	MAR	19	19	13-15h		13-15h													LO	ED	N-	33	100		
5	P	Doxologie	Communauté Hellénique du Grand Montréal	Rue Saint-Roch (De wiseman à Bloomfield)	MAR	23	10-13h			10-13h	10-13h								X				ME	CO	N+	33	1000		
6	P	Défilé grec	Communauté Hellénique du Grand Montréal	Jean-Talon de Hutchison à Stuart (fermeture Jean-Talon de Parc à l'Acadie, Hutchison de Beaumont à Ogilvy et Stuart et L'Acadie de Beaumont à Jean-Talon) et réservation du Parc Athéna	MAR	23	12-16h	12-16h		12-16h	12-16h	2	5	2	238	X	X	X	X					ME	CO	N+	33	5000	
7	P	Centre de vaccination	CIUSS Centre-Ouest-de-l'Île-de-Montréal	7101, avenue du Parc	AVR	1 au 30	01-24h			01-24h													ME	CO	N+	33	12000		
8	S	Parkrun	Parkrun	Parc Frédérick-Back (Voie Polyvalente)	AVR	5-12-19-26	9-11h			9-11h													ME	SP	PR	30	100		

41	P	Centre de vaccination	CIUSS Centre-ouest-de-l'Île-de-Montréal	7101, avenue du Parc	OCT	1 au 31	01-24h			01-24h											ME	CO	N+	33	12000	
42	S	Parkrun	Parkrun	Parc Frédéric-Back (Voie Polyvalente)	OCT	4-11-18-25	9-11h			9-11h											ME	SP	PR	30	100	
43	P	Centre de vaccination	CIUSS Centre-ouest-de-l'Île-de-Montréal	7101, avenue du Parc	NOV	1 au 30	01-24h			01-24h											ME	CO	N+	33	12000	
44	S	Parkrun	Parkrun	Parc Frédéric-Back (Voie Polyvalente)	NOV	1-8-15-22-29	9-11h			9-11h											ME	SP	PR	30	100	
45	P	Centre de vaccination	CIUSS Centre-ouest-de-l'Île-de-Montréal	7101, avenue du Parc	DEC	1 au 31	01-24h			01-24h											ME	CO	N+	33	12000	
46	S	Parkrun	Parkrun	Parc Frédéric-Back (Voie Polyvalente)	DEC	7-14-21-28	9-11h			9-11h											ME	SP	PR	30	100	